



L'ETUDIANT DE L'U.T.A.

Bulletin de l'Association des Etudiants de l'U.T.A.

Siège social : Université Lumière - Lyon II
Adresse postale : 39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

N° 31

ATTENTION : *Le présent bulletin contient votre convocation pour l'Assemblée Générale du 26 janvier 1998.*



Janvier 1998

LE MOT DU PRÉSIDENT

La croissance de l'UTA se poursuit puisque les effectifs devraient atteindre 9500 étudiants. Parallèlement notre association voit ses effectifs passer de 3600 à 5400 adhérents soit une augmentation de 50%. Il en résulte que notre taux de représentativité ; nombre d'adhérents à l'association rapporté au nombre total d'étudiants à l'UTA; atteint 57%. Ce résultat magnifique conforte naturellement la crédibilité de notre association chargée de vous représenter auprès de l'Université.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos nombreux nouveaux adhérents et à les féliciter de leur engagement. Je voudrais également remercier très chaleureusement tous les bénévoles qui ont, sans compter leur temps, participé à ce succès.

Grâce à un partenariat exemplaire entre l'UTA et l'Association, dans le respect des prérogatives de chacun, un nouveau système d'inscription a été mis en place avec le succès que tous lui reconnaissent. J'adresse mes félicitations et mes remerciements à la Direction et à tout le personnel de l'UTA.

Dans le précédent bulletin (septembre 97) je vous ai informé d'un projet de réorganisation de l'UTA et que nous attendions d'être reçu par le Président de l'Université Lumière Lyon II, Monsieur Bruno Gelas, pour en savoir davantage. Je vous indiquais également les actions que nous avons conduites.

À ma demande, les Vice-Présidents, Lisette Nassi, Pierre Boisserin et moi même avons été reçus par Monsieur Bruno Gelas le 28 novembre 97.

L'UTA restera une ENTITÉ indépendante sur le plan financier et sur le plan du fonctionnement. Il n'est plus question de fusionner avec un grand service central de la formation continue. Le rattachement administratif de l'entité UTA n'est pas arrêté. Il ne nous semble pas qu'un changement de rattachement puisse mettre en péril nos Attentes dont vous trouverez le texte intégral dans ce numéro. Les enseignants salariés de l'Université continueront d'être agréés, ce qui garantit leur compétence universitaire.

Nous demeurons naturellement attentifs à l'avenir, mais nous pouvons commencer le travail de préparation de l'année scolaire 98/99 dans des conditions inchangées.

Je souhaite que la lecture de ce bulletin vous permette de bien comprendre le rôle de notre Association et le bien fondé de votre décision de nous avoir rejoints.

J'espère que vous êtes satisfait du début de votre année universitaire, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous prie d'accepter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous même et tous ceux qui vous sont chers.

Jean TERRÉ

EFFECTIF ET REPRESENTATIVITE DE AEUTA

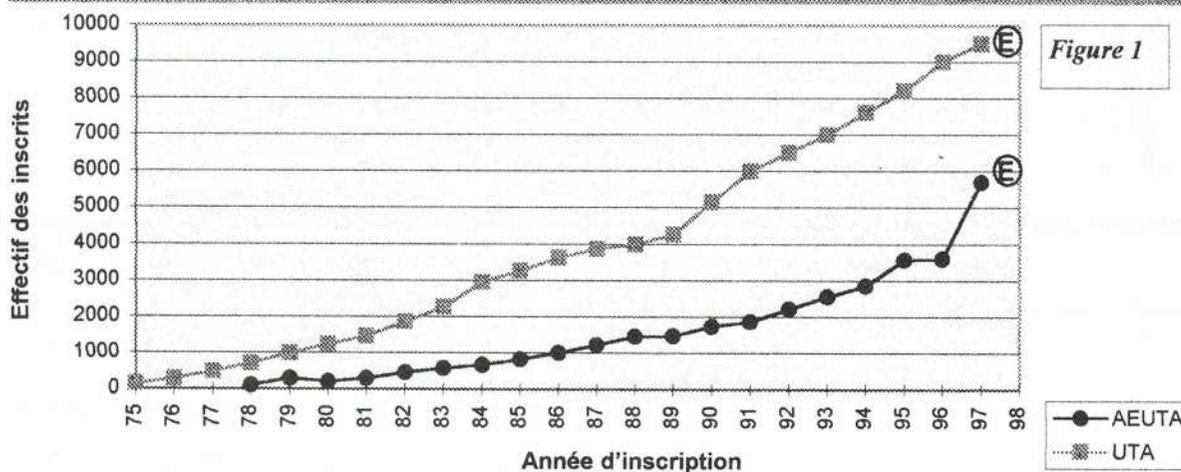


Figure 1

1975 - Année de création de l'UTA.
1978 - Année de création de l'AEUTA

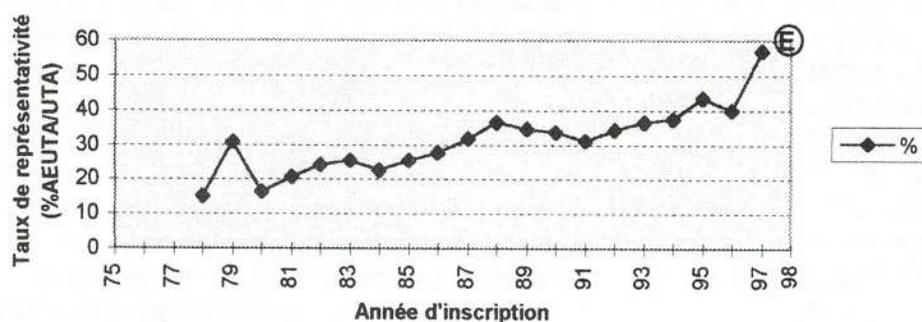


Figure 2

Estimation fin novembre 97

A PROPOS DES STATUTS

Compte tenu du renouvellement et de l'accroissement de nos effectifs, c'est environ la moitié d'entre vous qui n'a jamais reçu d'information sur les statuts de l'Association. Il paraît donc essentiel que ceux qui se sentent concernés puissent avoir accès à l'information. J'espère qu'ils seront nombreux!

Nos statuts permettent à l'association d'exercer sa **mission fondamentale** :
votre représentation auprès de l'Université ainsi que l'organisation des activités complémentaires.

La plaquette "Adhérez" vous fournit toutes les informations essentielles.

Une particularité caractérise notre association. Elle est importante. En effet le conseil d'administration chargé de la direction est composé de **deux collèges** (article 9 des statuts) :

- * Le premier collège comporte, à ce jour, 60 personnes. Ils sont les responsables d'implantation. Chaque implantation dispose d'un siège occupé par une personne nommément désignée parmi celles figurant dans le livret de l'étudiant UTA. Cette personne représente l'implantation au C.A. et dispose d'une voix. Cette représentation permet à notre association de connaître les réalités du terrain.
- * Le deuxième collège se compose de 15 membres élus par vous tous lors de notre assemblée générale annuelle de Janvier. Chaque année 5 membres sont élus ou réélus.

Le conseil d'administration peut alors élire le Bureau (article 10) qui comprend:

Président et les deux vice-présidents
Secrétaire et secrétaire-adjointe
Trésorier et trésorier-adjoint
Des administrateurs chargés de missions diverses au service de l'Association.

Je souhaite qu'ainsi informés vous n'hésitez pas à participer activement à la vie de notre association.

Le Président
Jean TERRÉ

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'U.T.A.

I - FORMATION ET OBJET DE L'ASSOCIATION

• ARTICLE PREMIER

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : "ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE TOUS AGES."

• ARTICLE DEUX

Cette association a pour but de créer des liens d'amitié entre ses membres, de faciliter pour ses adhérents l'utilisation des moyens dont dispose l'Université et de représenter les usagers auprès des responsables de l'Université. En outre, elle peut organiser toute activité complétant les enseignements de l'Université Tous Ages.

• ARTICLE TROIS

Le siège social est fixé dans les locaux de l'Université Lumière Lyon 2, à Lyon.

• ARTICLE QUATRE

La durée de l'association est limitée à la durée de l'Université Tous Ages.

• ARTICLE CINQ

L'association se compose :

a) - de *membres actifs* ou adhérents:

Sont considérés comme tels ceux qui sont inscrits à l'Université Tous Ages et qui ont versé à l'association, une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

b) - de *membres d'honneur* nommés par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et choisis parmi les personnes ayant rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

c) - de *membres bienfaiteurs* ayant la personnalité physique ou morale qui s'engagent à verser annuellement une somme au moins égale à dix fois la cotisation de base.

d) - de *membres associés* dispensés de l'appartenance à l'Université Tous Ages. Ils ont accès aux activités de l'association autres que celles d'enseignement. Ils s'engagent à verser annuellement une somme égale à quatre fois la cotisation de base.

• ARTICLE SIX

Cessent de faire partie de l'association, sans que leur départ puisse mettre fin à l'association :

a) - Les membres décédés,

b) - ceux qui auront donné leur démission par lettre adressée au président,

c) - ceux qui auront été radiés pour non paiement de la cotisation ou exclus pour motif grave.

Dans ce dernier cas, l'intéressé sera invité par lettre recommandée à se présenter devant le conseil d'administration pour fournir des explications.

II - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

• ARTICLE SEPT

Les ressources de l'association se composent :

a) - des cotisations versées par les membres,

b) - des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat et les autres collectivités publiques,

c) - des intérêts et revenus des biens mobiliers appartenant à l'association,

d) - des capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,

e) - du montant des prestations fournies par l'association.

• ARTICLE HUIT

Il est tenu au jour le jour une comptabilité "deniers" par recettes et dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité "matières". Cette comptabilité est conforme au plan comptable défini par les textes en vigueur.

II - ADMINISTRATION

• ARTICLE NEUF

L'administration de l'association est dirigée par un conseil comprenant :

- a) - un collège de membres représentant chacune des implantations de l'U.T.A., à raison d'un membre par implantation,
- b) - un collège de neuf membres au moins et quinze membres au plus, élus pour trois ans par l'assemblée générale, rééligibles.

Les membres du second collège sont renouvelés chaque année par tiers. La première et la seconde années, les membres sortants sont désignés par le sort. Le vote a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement provisoire de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

• ARTICLE DIX

Le bureau du conseil d'administration se compose de :

- a) - un président,
- b) - un ou deux vice-présidents,
- c) - un secrétaire et un secrétaire-adjoint,
- d) - un trésorier et un trésorier-adjoint,
- e) - un ou plusieurs membres chargés de la conduite d'activités particulières.

Les membres du bureau sont nommés pour un an par le conseil d'administration. Leur mandat est renouvelable.

• ARTICLE ONZE

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

• ARTICLE DOUZE

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Ses décisions sont obligatoires pour tous.

Elle a lieu une fois par an. Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance avec indication de l'ordre du jour. Elle est présidée par le président en exercice, ou son représentant, assisté des membres du bureau.

En outre des matières portées à l'ordre du jour, par le conseil d'administration, toute proposition portant la signature de vingt membres au moins et déposée au secrétariat huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion, pourra être soumise à l'assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité relative des suffrages exprimés. Le scrutin secret est de droit si un membre le demande.

• ARTICLE TREIZE

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas de circonstances exceptionnelles, par le président, sur avis conforme du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres de l'association, dans les conditions définies par l'article douze.

Elle statue sur les questions importantes qui lui sont soumises, telles que prorogation, dissolution ou fusion de l'association. Les décisions sont alors prises au scrutin secret à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

• ARTICLE QUATORZE

Un règlement intérieur, proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, peut déterminer les détails d'exécution des présents statuts.

• ARTICLE QUINZE

En cas de dissolution, volontaire, statutaire ou judiciaire, l'assemblée générale extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine de l'association. Elle désigne l'établissement, en principe l'Université Tous Ages, ou ses ayants-droit, qui recevra le reliquat de l'actif, après paiement de toutes dettes et charges de l'association et tous frais de liquidation. Elle nomme des liquidateurs investis de tous pouvoirs nécessaires.

LES ATTENTES DES ETUDIANTS DE L'U.T.A.

1/ SITUATION GENERALE

Avec ses 9500 étudiants (estimation fin novembre 97) l'UTA de Lyon est devenue la première en France, toute catégorie!!!

Les étudiants de l'UTA ne recherchent pas un emploi mais sont désireux d'acquérir des connaissances non diplômantes.

Ils constituent, par essence, un public original différent de celui de la Formation Initiale (diplômante) ou de la Formation Continue dont la visée est essentiellement professionnelle.

Ne bénéficiant d'aucune subvention, l'UTA finance l'ensemble de ses dépenses grâce aux droits d'inscription de ses étudiants. L'UTA paie ses enseignants, son personnel administratif (8 postes), la location de toutes les salles, le matériel et les fournitures diverses. De plus l'UTA verse 10% de ses recettes à l'Université soit plus de 300 000F en 1996, conformément aux règles de l'Université.

Cette autonomie financière permet d'assurer que l'UTA ne vient en aucun cas utiliser des ressources destinées à la Formation Initiale ou à la Formation Continue.

Ces résultats financiers excellents s'expliquent par l'organisation même de l'UTA :

- 8 postes de salariés seulement pour 9500 étudiants.
- 200 étudiants bénévoles dispersés dans 60 implantations et au bureau de l'Association.

Le succès remarquable de l'UTA est le fruit du travail harmonieux des universitaires et des étudiants bénévoles. Leurs activités, extrêmement complémentaires, ne peuvent être dissociées

Ce succès contribue à la renommée de l'Université Lumière. Tout particulièrement auprès d'un public qui découvre ainsi l'Université. Les professeurs se sentent valorisés par ce public assoiffé de connaissances. Parfois même les professeurs s'y enrichissent d'expériences échangées.

2 / ROLE DE L'ASSOCIATION

Le rôle de l'Association des Etudiants de l'UTA qui regroupe 5400 adhérents fin novembre 1997, soit environ 57% des étudiants, est de les **représenter** auprès des structures de l'Université au :

- Conseil d'administration de l'Université
- Conseil de l'Institut de Psychologie
- Conseil de Département UTA

Le règlement du Département de l'UTA décrit ainsi sa mission:

- * **Article 2:** "Organiser des enseignements selon des formes pédagogiques, indépendamment de toute visée diplômante ou de valorisation professionnelle" dans une "mission gérontologique d'accompagnement des processus de vieillissement et, en conséquence, s'adresse à un public en quête d'acquisition culturelle dans la perspective de la vie sociale."
- * **Article 3:** Le conseil de Département est composé de 7 universitaires aux côtés de 7 étudiants.

Le Président de l'Université a présenté un avant projet de restructuration de l'UTA. En conséquence, l'Association a le devoir d'analyser les attentes des étudiants et des 200 bénévoles étudiants qui permettent à l'UTA de fonctionner. La formulation précise de ces Attentes permettra à l'Association de se positionner par rapport à l'avant projet du Président de l'Université.

3/ ATTENTES DES ETUDIANTS

Les étudiants sont très attachés aux conditions suivantes:

3.1 - Choix des thèmes

Les étudiants expriment, démocratiquement, au niveau des implantations, leurs priorités en matière de choix des programmes.

La pédagogie et le choix des professeurs est de la compétence exclusive de l'UTA et en particulier avec toute la connotation gérontologique d'un public aux connaissances hétérogènes.

A noter que certains professeurs sont très attachés à ce public, ils y trouvent un enrichissement de leur pédagogie, dont ils font ensuite bénéficier les étudiants de Formation Initiale.

3.2 - Diversité des modes d'enseignement

L'UTA doit maintenir une palette d'offres:

- amphithéâtres au niveau de l'Université et conférences dans les implantations : 8 séances de 2 heures.
- cours et ateliers : approfondissement d'amphis ou de conférences de 15 à 50 heures (en moyenne 36 heures.)
- groupes de recherche : démarche active sur plusieurs années, dirigées par un enseignant-chercheur et aboutissant à un document de synthèse.

3.3 - Droit d'inscription à l'UTA

Un tarif unique doit être garanti pour **amphis et conférences** ce qui permet l'accès à l'ensemble des programmes. Ce tarif doit demeurer au niveau actuel, car un grand nombre d'étudiants est peu fortuné : personnes seules avec une modeste pension de réversion. (Il n'existe pas de bourse !!!)

De plus les comptes de l'U.T.A. sont équilibrés, comme cela a été décrit précédemment. Il n'existe donc aucune raison de procéder à l'augmentation du tarif. Le système de tarification en vigueur ailleurs, à l'UNIVA, à l'UO, à la FC doit être **formellement écarté**.

Pour les ateliers et les cours le tarif devra, comme actuellement, demeurer **compétitif**, en particulier vis à vis de l'offre d'autres organismes.

3.4 - Accueil

Notre public étudiant est heureux d'avoir accès à l'Université; surtout pour ceux qui n'ont pas eu la chance de poursuivre leurs études. Ce public souvent n'est pas très à l'aise au sein de l'Université, et il apprécie particulièrement le système **actuel** d'accueil au cours des permanences organisées au siège de l'UTA. Cet accueil est renforcé, au sein des implantations par les responsables soucieux de convivialité.

La qualité de l'accueil est donc véritablement fondamentale pour notre public étudiant.

3.5 - Décentralisation

L'UTA apporte une magnifique offre culturelle de **proximité** qui répond aux attentes des personnes peu mobiles et aux ressources modestes.

La vaste couverture géographique de Tarare à Bourgoin, de Vienne à Belleville, matérialise parfaitement la **fonction sociale** de l'UTA grâce à son réseau d'implantations.

Les conférences ou autres activités en implantation sont le ferment d'une convivialité, d'une vie sociale animée par des responsables bénévoles.

3.6 - Documentation et communication

L'édition de pré-programme adressée en mai à tous les étudiants et déposée dans de nombreux lieux publics (mairies, bibliothèques...) pour les futurs inscrits doit être maintenue. Le livret de l'étudiant, extrêmement complet, doit être remis à chaque étudiant au moment de l'inscription.

4/ ATTENTES DES BENEVOLES

Tous étudiants, les bénévoles participent à la vie de l'UTA soit au niveau des implantations, soit au niveau central.

4.1 -Attente d'Assistance

Fortement attachés à leur mission les responsables d'implantation exercent leur bénévolat avec passion et comptent sur les compétences de l'UTA en matière de pédagogie. En revanche l'organisation matérielle sur place est de leurs compétences. Ils peuvent demander l'appui de l'UTA, notamment pour obtenir des locaux au niveau des autorités locales. Les autres moyens : équipements, matériels divers, photocopies, sont gérés par les responsables. Ils souhaitent parfois que l'UTA leur apporte son aide en matériel, équipement...

Ce besoin ne peut être satisfait sans une écoute active et bienveillante, autrement dit **être reconnu**.

4.2 - Attente de Participation

Les bénévoles sont très attachés, à travers leurs 7 représentants élus, à leur participation à parité avec les universitaires au Conseil de Département UTA.

Tout changement de structure doit maintenir cette participation à la gestion de l'UTA pour répondre aux attentes des étudiants telles qu'elles ont été définies précédemment.

4.3 - Formation des nouveaux responsables

L'UTA doit accompagner les nouveaux responsables. (renouvellement au sein des implantations ou créations de nouvelles)

4.4 - Information

Outre les indispensables et précieux supports écrits :

- pré-programme
- livret de l'étudiant
- système d'inscription

L'UTA doit permettre l'échange d'expériences et d'informations lors de réunions de secteurs, réunions annuelles et du Forum. Le succès de l'UTA est fondé sur l'interactivité des échanges, source de motivation et de reconnaissance pour les bénévoles.

5/ CONCLUSIONS

L'UTA est un succès remarquable qui s'inscrit dans la durée, bientôt un quart de siècle. Sa pérennité doit être maintenue dans le respect des attentes des étudiants.

La spécificité du public UTA rend INDISPENSABLE l'approche gérontologique de la pédagogie, de l'accueil, de la communication.

Le rôle majeur des bénévoles ne pourra être conforté que si leurs attentes sont pleinement satisfaites.

Le Président

Les Vice-Présidents

Jean TERRÉ

Lisette NASSI

Pierre BOISSERIN

*Ce texte a été préparé par un groupe de travail autour du Président de l'Association.
Un texte identique a été remis au Président de l'Université Lyon II, Monsieur Bruno GELAS, le 18 juin 1997.*

La différence avec le texte remis se limite à l'actualisation, fin novembre, du nombre d'adhérents : 5400 au lieu de 3600, soit un accroissement de 50%. Le taux de représentativité passant simultanément de 40% à 57%.

A PROPOS DES VISITES COMMENTÉES

Vous avez pu observer qu'en octobre le système d'inscription a été totalement modifié : désormais ce sont des billets, anonymes comme au théâtre, qui vous sont remis. Je crois que vous avez tous apprécié ce changement. Nous continuerons donc à appliquer ce système en janvier. Cependant :

1. *N'oubliez pas vos billets le jour de la visite. Il n'y a plus de liste.*
2. *Ayez sur vous votre carte, à jour, d'adhérent à l'association.*
3. *Arrivez cinq à dix minutes avant l'heure indiquée, sinon la participation à la visite serait très compromise.*
4. *La durée des visites est toujours indiquée de façon approximative.*

PROGRAMME DES VISITES COMMENTÉES

Janvier à juin 1998

Les dates des visites sont affichées au moment des inscriptions.

A) CINEMA...cinémas



Vous revivrez l'évolution des salles de cinéma, sur place, depuis la première projection par Auguste LUMIERE (photographie animée), qui n'y croyait pas, jusqu'aux ensembles multisalles actuels. La visite se terminera au Pathé où le fonctionnement d'un complexe vous sera expliqué ainsi que les dernières techniques.

Compte tenu de la programmation de ce thème en octobre, seules trois visites sont envisagées.

Groupes de 25 personnes - Durée 2 heures - Prix 30 Fr.

Rendez-vous devant l'Opéra, Place de la Comédie - Lyon 1er

B) HOTEL DIEU

Un des monuments majeurs de Lyon. La fondation de l'hôpital remonte au XII^{ème} siècle. Actuellement on peut admirer le petit dôme, le cloître et la chapelle (du XVII^{ème}), le portail d'entrée et l'hôpital de Soufflot avec, notamment, le grand dôme, le réfectoire et une partie de la façade sur le Rhône (XVIII^{ème}). Toutes parties auxquelles l'accès n'est normalement pas autorisé.

C'est une reprise du programme printemps 97, vu les demandes qui n'avaient pu être satisfaites.

Groupes de 25 personnes - Durée 2 heures - Prix 30 Fr.

Rendez-vous sous le beau portail d'entrée (1708) de la Place de l'Hôpital

Le billet d'entrée vous permettra de visiter individuellement le musée l'après-midi

C) MUSEE DES TELECOMMUNICATIONS



Que d'exploits techniques accomplis depuis le télégraphe aérien de la Révolution Française jusqu'au réseau multimédia d'aujourd'hui !

A travers la beauté et la rareté des objets exposés et grâce à une visite commentée, illustrée par une projection vidéo, vous revivrez les essais du téléphone à ficelle, les époques du télégraphe CHAPPE, de la T.S.F., des opératrices standardistes (essais possibles). Vous apprendrez qu'à deux heures près BELL n'aurait pas été reconnu comme l'inventeur du téléphone. En fin de visite la direction s'efforcera de vous mettre en communication en visiophonie avec le musée de Pleumeur-Bodou.

Groupes de 30 personnes - Durée environ 2 heures - Prix 30 Fr.

Rendez-vous au musée (1er étage) 12bis, rue Burdeau - Lyon 1er

Métro Hôtel de Ville ou Croix Paquet - Bus 6 / 13 / 18 arrêt Mairie 1er

D) GRANDE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA PART-DIEU

Elle est née dans les années 70 après le nouveau centre commercial de la Part Dieu. Riche de quelques 1 700 000 documents. Découvrez l'édifice comme son fonctionnement et surtout pénétrez dans les réserves qui peuvent être l'atelier de reliure ou les silos des documents régionaux ou anciens. C'est la

mémoire de notre histoire avec des découvertes intéressantes possibles.

Attention : l'entrée principale de la Bibliothèque se trouve face à la "porte de la Bibliothèque", niveau 2 du Centre commercial de la Part-Dieu. Accès aussi possible en contournant le bâtiment par le sud en prenant, face à l'hôtel Athéna, le chemin piéton menant du Boulevard Vivier Merle à la communauté urbaine.

Groupes de 25 personnes - Durée environ 2 heures - Prix 30 Fr.

Rendez-vous entrée principale au sommet du grand escalier

E) ESPACE PIERRES FOLLES à St Jean des Vignes (Rhône)



"Pierres folles" pierres qui parlent, pierres qui racontent leur histoire...

Découverte de la flore d'un jardin botanique menant à un ensemble remarquable, grandeur nature, de faille associée à la tectonique des plaques. Et dans le musée, invitation à la paléontologie, aux coupes stratigraphiques et collections de fossiles pour nous faire comprendre l'évolution de la terre. On verra en aquarium des nautilus vivants. On pourra s'exercer à reconnaître les arômes des plantes ou des fruits, les arbres par la coupe de leur tronc...et terminer par une incitation à la découverte de cette région des pierres dorées.

2 Groupes de 25 personnes chaque fois - Prix 50 Fr. - Durée 2 heures 30 (plus le transport en car).

Rendez-vous départ du car, rue de la Charité au pied de la Trésorerie Générale.

F) EUROFLOAT (St GOBAIN Vitrage) à Salaise sur Sanne (Isère)

On suit la fabrication des plaques de verre plat et clair à partir des matières premières (sable, carbonate, chaux...) jusqu'aux plaques transportées par camion. Une seule visite par mois est possible et le vendredi uniquement. Reprise du programme précédent.

Groupes de 30 personnes - Durée 2 heures 30 (plus le transport en car) - Prix 50 Fr.

Rendez-vous à 13h15 au départ du car, rue de la Charité au pied de la Trésorerie Générale.

G) ARMÉNIE - Suite à un contretemps cette visite est reprogrammée

LIEUX ET DATES D'INSCRIPTIONS POUR CES VISITES

<i>DATE ET HEURE</i>	<i>LIEUX</i>
Lundi 5 janvier de 9h00 à 16h30	LYON 07 Maison des Sociétés Savantes - 39bis, rue de Marseille
Mardi 6 janvier de 9h00 à 11h30	ST GENIS LAVAL Salle polyvalente de la Médiathèque
Jeudi 8 janvier de 9h00 à 11h30	DECINES Maison des Sociétés - 5, rue Antoine Lumière (à côté de l'église)
Vendredi 9 janvier de 9h00 à 11h30	L'ARBRESLE Salle de la Communauté des pays de l'Arbresle - près de la DDE, 117, rue Passemart (prend sur la route de Sain Bel)
Mercredi 14 janvier de 14h à 16h30	LYON VAISE Collège de Vaise - Place Ferber - Lyon 09
Jeudi 15 janvier de 9h00 à 12h30	LYON 07 Maison des Sociétés Savantes - 39 bis, rue de Marseille

IMPORTANT - Les inscriptions sont prises uniquement aux dates, heures et lieux indiqués, sur présentation de la carte d'adhérent AEUTA. **Elles sont définitives.** En cas d'empêchement à la participation d'une visite, nous vous rappelons que vous pouvez céder votre billet, **exclusivement** à un autre membre de l'association. Ceci constitue une simplification pour tous.

BILAN DE NOS ACTIVITES

Ateliers de Langues (Anglais - Allemand)

Grâce aux efforts des bénévoles, nous avons pu ouvrir des cours à l'Arbresle et à Chavanoz. Les sites de Lyon Vaise et Villeurbanne ont été dédoublés. Naturellement Lyon Croix Rousse est maintenu.

L'Association poursuit sa politique de déconcentration et permet ainsi de satisfaire aux demandes latentes.

La Commission Langues

Cours Arts et Civilisations

(Syrie et Jordanie dans les civilisations du Proche Orient)

Les cours "Arts et Civilisations" qui ont pour thème cette année "Syrie et Jordanie dans les civilisations du Proche Orient" comptent 113 étudiants inscrits.

Ce cycle qui comprend 17 cours et fait appel à 13 professeurs se terminera par un voyage en Jordanie .

Les programmes et bulletins d'inscription ont été distribués lors du 3ème cours, le 4 novembre.

Jacqueline Testa

Visites commentées

(6 programmes proposés pour fin 97)

2086, tel est le nombre des visites distribuées. La demande de la visite de l'usine Eurofloat de St-Gobain a été d'une ampleur totalement imprévisible. De nouvelles visites seront proposées. Nous essaierons de maintenir ce programme ouvert suffisamment longtemps pour satisfaire la demande.

Le nouveau système des tickets a été très apprécié de nos adhérents, ce qui nous encourage dans la voie de la simplification qui bénéficie tant aux utilisateurs qu'aux bénévoles.

Jean Courbis - Nadine Guyotot - Serge Bercand

UNIQUE, COMMUNIQUÉ, COMMUNIQUÉ, COMMUNIQUÉ, COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ DE L'U.T.A.

Par suite d'une erreur, l'information suivante n'a pu paraître dans le livret de l'étudiant. L'U.T.A. remercie l'association de bien vouloir publier ce texte :

Le Comité Départemental pour les Activités Physiques et la Retraite Sportive (CODAPRS)

Partenaire de l'Université Tous Ages pour les activités physiques relatives aux randonnées pédestres et à la natation.

Propose au-delà des disciplines réalisées dans le cadre du présent programme, des activités sportives adaptées aux pré-retraités et retraités désireux de se maintenir en bonne forme physique.

Ski de fond, ski alpin, raquettes, gymnastique, yoga, self-défense, tennis, ping-pong, golf, danses.

Renseignements et inscriptions :

CODAPRS
142 bis, avenue de Saxe - 69003 Lyon
(métro Saxe-Gambetta)

Tél. du lundi au vendredi
de 9 heures à 11 heures :

04 78 60 10 05



AU VERSO DE CETTE PAGE VOUS TROUVEREZ

VOTRE CONVOCATION POUR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 1998

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ TOUS AGES

39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

CONVOCAION

Lyon, le 3 Décembre 1997

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale de l'Association qui se tiendra le lundi 26 janvier 1998 à 9 heures précises, au Palais de la Mutualité, place Antonin Jutard - 69003 LYON.

ORDRE DU JOUR

- ✓ 8 heures 30 - accueil et formalités administratives
- ✓ 9 heures - début de l'A.G.
- ✓ 9 heures 15 - élection de 5 administrateurs (2ème collège)
- ✓ 9 heures 30 - compte rendu d'activités
- ✓ 10 heures - présentation des comptes et obtention du quitus
- ✓ 10 heures 15 - perspectives
- ✓ 10 heures 45 - résultats des élections
- ✓ 11 heures - fin de l'Assemblée Générale

APPEL A CANDIDATURES

Cinq postes sont soumis à l'élection. Afin d'offrir un choix n'hésitez pas à présenter votre candidature à l'Assemblée Générale: pourvu que vous ayez du temps à consacrer à notre Association. Adressez votre lettre de motivation à notre secrétaire avant le 15 janvier 1998 au plus tard **exclusive-ment** à :
Mme Odette ASCHENBROICH
52, chemin du vieux Bourg - 69280 Ste CONSORCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'issue de l'Assemblée Générale, un premier conseil d'administration (administrateurs du premier collège, responsables d'implantation, et du deuxième collège élus) se réunit sur place.

- ✓ 11 heures 15 - élection du nouveau bureau
- ✓ 11 heures 45 - questions diverses
- ✓ 12 heures - fin de la réunion et déjeuner en commun pour ceux qui le souhaitent
Se faire inscrire à l'accueil.

POUVOIR

(à découper ou à recopier)

Je soussigné(e) _____

donne pouvoir à Mme, Mlle, M. _____ (1)

qui assistera à l'Assemblée Générale du 26 janvier 1998.

Fait à

le

Signature

(précédée de "bon pour pouvoir")

(1) les pouvoirs en blanc seront répartis
entre les membres présents à l'Assemblée Générale

(Bulletin N° 31 - AEUTA)

